

10 bonnes nouvelles pour l'environnement en 2023 ^[1]

12 décembre 2023



10 bonnes nouvelles pour l'environnement en 2023

L'année 2023 a été marquée par de bonnes nouvelles pour l'environnement, même si les défis restent nombreux. Retour sur les avancées.

Biodiversité, panneaux solaires, textiles, plastiques... L'année 2023 a été ponctuée de plusieurs bonnes nouvelles dans le domaine de l'environnement.

Bien sûr, il y a encore du pain sur la planche et on espère une année 2024 ambitieuse et positive pour la planète.

Mais en cette fin d'année, se réjouir des bonnes nouvelles, ça met du baume au coeur ! Prêt pour entamer 2024 du bon pied ?

1. [Interdiction des PFAS dans les emballages alimentaires](#)
2. [Fini les gobelets jetables en Wallonie](#)
3. [Ça roule pour le vélo sur le chemin du travail](#)
4. [Vers moins de gaspillage alimentaire en Europe](#)
5. [L'installation de panneaux solaires, toujours rentable !](#)
6. [Ça commence à bouger \(en transport en commun !\) dans le monde du sport](#)
7. [Un peu de repos pour les abeilles](#)
8. [Les microplastiques ajoutés intentionnellement c'est \(bientôt\) fini en Europe](#)
9. [Enfin la fin de la destruction des invendus textiles](#)
10. [Une 6^{ème} boîte à récup & matériau box pour l'intercommunale IPALLE](#)

1. Interdiction des PFAS dans les emballages alimentaires

Sauf surprise de dernière minute, l'Europe va interdire les PFAS^[1] dans les emballages alimentaires en papier. C'est une des réformes attendues par la révision de la directive « emballages » qui a été votée au parlement européen fin novembre.

Ce n'est pas la seule mesure qui a été prise, loin de là, mais elle est assez emblématique alors qu'on a beaucoup parlé des PFAS dans l'eau du robinet en cette fin d'année et qu'une interdiction générale des PFAS n'est pas encore à l'ordre du jour.

On reviendra sur ce sujet quand le texte final aura été définitivement adopté (il doit encore passer par le Conseil de l'Union européenne), également pour détailler les autres mesures de cette révision en matière d'emballages.

> Lire aussi : [Comment se protéger des PFAS ?](#) [2]

2. Fini les gobelets jetables en Wallonie

Les Fêtes de Wallos cuvée 2023 étaient les dernières à encore utiliser des gobelets jetables en plastique. Dorénavant ce sera interdit, même s'ils sont collectés pour être recyclés. C'est valable aussi pour les administrations de la Région wallonne (et c'était déjà le cas depuis 2021). Certes, les gobelets à usage unique en carton plastifié restent autorisés, tout comme les gobelets en plastique jetable utilisés en-dehors d'événements (restaurants, cinémas...) - * Heureusement, si ces gobelets jetables en plastique ne sont pas interdits d'usage dans ces cas de figure, ils sont interdits à la vente en Belgique, ce qui devrait limiter leur utilisation^[2].

*sauf ceux en polystyrène expansé.

3. Ça roule pour le vélo sur le chemin du travail

Le nombre de travailleurs à vélo est en augmentation partout, même en Wallonie ! Et c'est à Bruxelles que l'augmentation est la plus spectaculaire. Comme dit le dicton : créez des infrastructures et vous aurez des cyclistes !

Bonne nouvelle aussi pour l'indemnité vélo qui augmente en 2024 est accessible à tous les secteurs.

Et pour faciliter encore les trajets, les autoroutes vélos (cyclostrades) avancent en Wallonie, avec un premier tronçon inauguré à La Hulpe.

> Lire : [5 bonnes nouvelles pour le vélo et les cyclistes en 2023](#) [3]

4. Vers moins de gaspillage alimentaire en Europe

La Commission européenne a proposé cet été de réduire le gaspillage alimentaire. L'objectif reste assez mesuré : 10 % de moins d'ici 2030 dans le secteur de la transformation et 30 % par habitant dans les secteurs du commerce de détail et de la consommation (Horeca mais aussi chez soi). C'est cependant un pas dans la bonne direction, surtout quand on sait qu'on jette 131 kilos de déchets par an et par personne en moyenne en Europe !

5. L'installation de panneaux solaires, toujours rentable !

Pour les particuliers, le photovoltaïque reste la manière la plus efficace de produire de l'électricité verte. On allie économies et écologie. En augmentant la part d'énergies renouvelables dans la production d'électricité, on participe à la transition énergétique.

Même avec le tarif prosumer (pour les installations d'avant le 1/1/2024) ou sans la compensation (pour les installations à partir du 1/1/2024), le photovoltaïque reste très intéressant en Wallonie. L'investissement est rentabilisé en moins de 7 ans, voire moins si le prix de l'électricité augmente.

> Lire : [Est-ce rentable d'installer des panneaux photovoltaïques en 2024 ?](#) [4]

6. Ça commence à bouger (en transport en commun !) dans le monde du sport

Cet été, pour la toute première fois, les déplacements des équipes lors de la coupe du monde de rugby en France se sont majoritairement déroulés en **train** ! Les organisateurs avaient planché sur la réduction de l'empreinte carbone l'évènement. Grâce à un partenariat avec la SNCF, l'objectif était que 80 % des trajets des équipes pendant l'évènement se déroulent grâce au transport ferroviaire. L'idée était également que les spectateurs et spectatrices fassent de même^[3].

La fédération française de football s'est également engagée à favoriser le train à l'avenir, si le trajet à bord de celui-ci dure moins que 3h^[4]. Un an après la polémique des jets privés et des « chars à voile », on peut dire qu'il y a du progrès, même s'il y a encore un sacré trajet à faire^[5] !

7. Un peu de repos pour les abeilles

Les néonicotinoïdes en Europe, c'est définitivement terminé. Jusqu'il y a peu, il était encore possible d'obtenir une dérogation pour utiliser ces pesticides toxiques pour les d'abeilles, malgré l'interdiction. C'est désormais de l'histoire ancienne grâce à une décision de la **Cour de Justice de l'Union européenne**.

> Comprendre un peu plus en profondeur les [néonicotinoïdes](#) [5]

Autre bonne nouvelle : un arrêté royal interdit à la Belgique de produire ces substances pesticides à des fins d'exportation (ce qui était encore autorisé !). Cette pratique, bien que peu éthique, restait légale. Et ça aussi c'est terminé pour la Belgique !

En effet, s'ils sont interdits chez nous c'est pour des bonnes raisons (impacts environnementaux et sur la santé humaine), comme nous le rappelle si bien la campagne « [Interdits ici, exportés là-bas, mortels partout](#) »^[6] de FIAN.

> Lire : [Fin de l'exportation des pesticides interdits depuis la Belgique](#) [7]

8. Les microplastiques ajoutés intentionnellement c'est (bientôt) fini en Europe

Paillettes, microbilles exfoliantes, granulés de remplissage des terrains synthétiques... La commission Européenne a serré la vis sur la production intentionnelle de microplastiques. L'objectif final est d'éviter le rejet de 500 000 tonnes de microparticules en 20 ans ! Ces petites particules de plastique

de moins de 5 mm sont en effet [problématiques pour notre environnement \(la faune comme la flore\) et potentiellement également pour notre propre santé](#) [8].

Le bémol ? La date butoir fixée pour la mise en pratique est parfois très lointaine (jusqu'à 12 ans !). Mais d'autres restrictions sont tout de même à visée immédiate... et des alternatives plus écologiques sont prévues. C'est la planète et notre santé qui nous remercient !

> Lire : [L'Europe serre la vis concernant les microplastiques](#) [9]

9. Enfin la fin de la destruction des invendus textiles

C'est la fin d'une aberration dans le milieu du textile. L'UE **souhaite mettre fin à la destruction des invendus textiles : stocks non écoulés, articles retournés par le consommateur...** Ce texte doit à présent passer au Parlement européen dans les prochaines semaines. L'objectif de cette mesure est de :

- forcer les entreprises à trouver une solution pour ces textiles « dormants » ;
- décourager la surproduction de textiles en faisant correspondre au mieux la fabrication à la demande.

Jusqu'il y a peu, les entreprises avaient le choix de ce qu'elles faisaient de leurs stocks invendus :

- certaines entreprises les lèguent sur le marché de la seconde main ;
- d'autres décident de les détruire en les brûlant, les jetant, déchiquetant, broyant ou les enfouissant.

Et pourtant, il s'agit de vêtements complètement neufs, qui ont nécessité de nombreuses ressources pour être produits...

On nous glisse également à l'oreillette que la commission pourrait également élargir cette interdiction à de nombreux autres objets (objets électros, meubles...). La fin du non-sens^[6] !

> En savoir plus sur la [destruction des invendus textiles](#) [10]

10. Une 6^{ème} boîte à récup & matériau box pour l'intercommunale IPALLE

C'est l'économie circulaire qui progresse encore grâce à l'installation d'une boîte à récup' & matériau box [au Recyparc de Péruwelz](#) [11] par l'intercommunale IPALLE. Les citoyens et citoyennes sont invités à y déposer leurs matériaux réutilisables et en bon état. L'occasion de se désencombrer tout en prenant part à un projet social et environnemental. Les objets déposés seront remis en vente à bas prix par la Poudrière de Péruwelz et La Matériauthèque de Tournai. C'est la sixième installation de ce type dans les communes du réseau IPALLE.

[Utiliser des matériaux de seconde main](#) [12] dans les petits ou grands travaux domestiques, c'est bon pour la planète et pour le portefeuille. Les matériaux de construction demandent beaucoup de ressources à la fabrication. Les valoriser en leur donnant une seconde vie a donc toute son importance et témoigne d'une prise de conscience de l'importance du réemploi.

[1] Les PFAS sont les substances per- et polyfluoroalkylées

[2] *Oui, comprendre la législation des gobelets demande une certaine patience. Mais ça avance.*

[3] « [Coupe du monde de rugby : « Qu'on montre l'exemple », l'orga monte dans le train pour réduire \(un peu\) l'impact carbone](#) » [13] » 20 minutes Sport (2023)

[4] « [Football : l'équipe de France va se déplacer en train !](#) » [14]

[5] « ["On va voir si on peut se déplacer en char à voile": l'entraîneur du PSG ironise sur la polémique des jets privés](#) » [15] » Le soir (2022)

[6] « [L'UE va interdire la destruction des vêtements invendus](#) » [16] » RTBF (2023)

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <https://www.ecoconso.be/fr/content/10-bonnes-nouvelles-pour-lenvironnement-en-2023>

[2] <https://www.ecoconso.be/fr/content/comment-se-proteger-des-pfas>

[3] <https://www.ecoconso.be/fr/content/5-bonnes-nouvelles-pour-le-velo-et-les-cyclistes-en-2023-0>

[4] <https://www.ecoconso.be/fr/content/est-ce-rentable-dinstaller-des-panneaux-photovoltaiques-en-2023>

[5] https://www.ecoconso.be/fr/content/clap-de-fin-pour-les-neonicotinoides-en-europe?fbclid=IwAR2zM-yC3z4-GnUYwAknvT_BoOn84mLqTCfya8WymGVAqND_aF_i-PgQn_w

[6] <https://www.fian.be/Interdits-ici-exportes-la-bas-mortels-partout>

[7] <https://www.ecoconso.be/fr/content/fin-de-lexportation-des-pesticides-interdits-depuis-la-belgique>

[8] <https://www.ecoconso.be/fr/content/comment-les-microplastiques-polluent-ils-lenvironnement>

[9] <https://www.ecoconso.be/fr/content/leurope-serre-la-vis-concernant-les-microplastiques>

[10] <https://www.ecoconso.be/fr/content/bientot-la-fin-de-la-destruction-des-invendus-textiles>

[11] <https://ipalle.be/recyparc-de-peruwelz-une-boite-a-recup-materiau-box-pour-donner-une-seconde-vie-a-vos-objets/>

[12] <https://www.ecoconso.be/fr/content/utiliser-des-materiaux-de-construction-de-recuperation-nos-bons-plans>

[13]

<https://www.20minutes.fr/sport/rugby/4051888-20230907-coupe-monde-rugby-montre-exemple-orga-monte-train-reduire-peu-impact-carbone>

[14] <https://ecolosport.fr/blog/2023/10/19/equipe-de-france-football-va-se-deplacer-en-train/>

[15]

<https://www.lesoir.be/463583/article/2022-09-05/va-voir-si-peut-se-deplacer-en-char-voile-lentraîneur-du-psg-ironise-sur-la>

[16] <https://www.rtbef.be/article/lue-va-interdire-la-destruction-des-vetements-invendus-11297401>